

# Les Cartes mentales de la Corpo



Chers étudiants, ça y est, le semestre touche à sa fin. Mais pour bien profiter de l'été et éviter les rattrapages, la case des partiels semble inévitable !

Depuis maintenant 90 ans la Corpo Assas accompagne les étudiants dans tous les domaines de la vie universitaire, et pour cette année on vous propose des cartes mentales. Ces fiches sont écrites par nos membres dans le but de favoriser l'entraide étudiante ainsi que de vous aider dans l'apprentissage de certaines notions clés d'une matière.

Effectivement, ces fiches sont là pour vous orienter, elles sont faites par des étudiants et ne sont en aucun cas un substitut à ce qui a été enseigné en TD ou en cours.

Si jamais il vous venait des questions, n'hésitez pas à nous envoyer un message sur la page Facebook Corpo Assas ou à contacter *Angèle Thiollier* ou *Lina Cherkaoui*.

### **Comment valider votre année ?**

Pour les L1 :

Il faut tout d'abord rappeler que toutes vos notes se compensent. Pour valider de la manière la plus simple votre année, il vous faut valider votre bloc de matières fondamentales mais aussi votre bloc de matières complémentaires. Cependant, le calcul peut s'avérer plus complexe...

Chaque fin de semestre est marquée par des examens qui constituent l'épine dorsale de la validation de votre année. Bon nombre d'autres possibilités vous sont proposées pour engranger un maximum de points et limiter ainsi l'impact de vos partiels. Chacun de vos chargés de TD va vous attribuer une note sur 20 à l'issue du semestre. Vos TD de matières fondamentales comptent donc autant que l'examen écrit, lui aussi noté sur 20. Cet examen s'effectue en 3h et nécessite un exercice de rédaction. Sur un semestre, une matière fondamentale peut donc vous rapporter

jusqu'à 40 points. Seuls 20 points sont nécessaires à la validation de la matière. Pour valider votre bloc de fondamentales, il vous faut donc obtenir 40 points en additionnant vos notes de TD et vos notes aux partiels. Si toutefois vous n'obtenez pas ces 40 points, vous repasserez en juillet, lors de la session de rattrapage, la ou les matières que vous n'auriez pas validée(s).

**Attention** : le passage par juillet annule votre note de TD obtenue dans la matière.

Pour les L2 :

Le principe est similaire, à la différence qu'il y a plus de matières fondamentales et plus de matières complémentaires.

Conclusion simple : travailler toutes les matières un minimum en mettant l'accent sur les TD et les matières fondamentales (les plus gros coefficients) vous permettra de maximiser vos chances de valider votre année du premier coup et ainsi éviter l'écueil des rattrapages de juillet.

Si, au sein même des unités d'enseignement, les matières se compensent, les blocs peuvent aussi se compenser entre eux à la fin de l'année. Ainsi, si vous obtenez une moyenne générale sur l'année de 10/20, votre passage est assuré.

En cas d'échec lors des sessions de janvier et de mai, une seconde chance vous est offerte en juillet.

**Attention**, contrairement aux idées reçues, les rattrapages ne sont pas plus faciles, ils sont connus pour être notés plus sévèrement. Toutes les matières des blocs non validés où vous n'avez pas eu la moyenne sont à repasser. S'il s'agit d'une matière à TD, la note de TD est annulée (même si vous avez été défaillant), de sorte que la note obtenue en juillet compte double (8/20 revient à 16/40). Les points d'avance acquis lors de l'année (points au-dessus de la moyenne lors de la validation d'un bloc)

sont valables après les rattrapages et permettent donc la compensation finale comme décrite précédemment.

À noter que le jury peut vous accorder quelques points pour l'obtention de votre année, notamment dans le cas d'un étudiant sérieux en TD... À bon entendeur !

Pour les L1, le passage en deuxième année peut aussi se faire en conditionnel, pour cela il vous faut valider les deux unités d'enseignement fondamental et une unité d'enseignement complémentaire tout en sachant que l'autre unité complémentaire sera à repasser en L2.

## **AVERTISSEMENT**

Il est important de rappeler que les Professeurs et Maitres de conférence ne sauraient être tenus responsables d'une erreur ou d'une omission au sein des fiches de cours proposées, puisque ces dernières sont comme dit précédemment, réalisées, relues, et mises en page par des étudiants appartenant à la Corpo Paris Assas.

## **REMERCIEMENTS**

La Corpo Paris Assas souhaiterait remercier sincèrement l'intégralité des professeurs ayant permis et autorisé la diffusion de ces fiches de cours et d'avoir ainsi offert aux étudiants une aide précieuse à la réussite de leurs examens.

### La montée en puissance des populations barbares :

Plus d'autorité centrale à Rome. Les barbares s'organisent en royaumes avec leurs propres armées → **devennent indispensables à Rome** (mercenaires).

**Les barbares gagnent en pouvoir.** Ex : 410 → pillage de Rome par les Wisigoths d'Alaric = pression sur l'Empire.  
Rome installe les barbares pour **défendre ses territoires** (Gaule).

- Wisigoths = Sud-Ouest.
- Burgonde = Rhône / Suisse.
- Francs saliens = Nord.

**Hospitalias** = attribution de terres pour les soldats.

**Foedus** = traité : les barbares défendent le territoire en échange de terres et de revenus = **peuples « fédérés »**.

Royaumes romano-barbares → **double nature** :

- **Romaine** : institutions et droit.
- **Barbare** : rois + armées propres.

→ **Cohabitation et collaboration.**

Attaques des Huns (Attila) et victoire grâce aux barbares → coopération nécessaire = **faiblesse de Rome**.

455-476 : pouvoir aux généraux barbares.

476 : Odoacre dépose Romulus Augustule → chute de l'Empire romain d'Occident. Maintient en Orient.

Naissance de **royaumes barbares indépendants** → passage de royaume de peuples à des royaumes territoriaux.

6

### Les facteurs de crise de l'Empire :

Fin du IV<sup>e</sup> siècle : crise importante.

**Conséquences :**

- Déplacements de population (recherche de ressources).
- **Manque de main-d'œuvre** : moins d'esclaves + baisse de natalité.
- Recours aux **barbares de l'intérieur**.

Empire trop vaste → **difficile à défendre**.

Manque d'unité culturelle, linguistique, économique.

**Deux blocs** : Occident (latin, Rome) + Orient (grec, Constantinople).

364 : **2 empereurs** → Valentinien 1<sup>er</sup> (Occident) + Valens (Orient).

395 : **partage définitif** :

- Occident → Honorius (Rome).
- Orient → Arcadius (Constantinople).

**Conséquences :**

- 2 administrations séparées.
- Politiques parfois opposées.
- Unité seulement symbolique jusqu'en 476.

Ve siècle : **faiblesse des empereurs** → trop jeunes, manipulés, souvent renversés ou assassinés.

### La notion de res publica :

**Res publica** = « la chose publique ».

- Objectif des romains : défendre l'intérêt général.

Gouverner ≠ dominer

- **Gouverner** = servir la communauté.
  - **Dominer** = logique des barbares.
- À Rome, le pouvoir doit avoir une finalité collective.

**Res publica** = res populi.

**Le peuple** = union fondée sur : le consentement au droit et une communauté d'intérêt.

**Rôle de l'État :**

- Garantir l'unité et l'harmonie sociale.
- Défendre l'intérêt commun.
- Assurer l'utilité publique.

L'État « dit le droit » = il définit ce qui est juste et injuste.

Le droit repose sur un accord commun.

1

**Empire romain** = ensemble de territoire qui sont regroupés autour de la méditerranée et qui sont réunis sous la direction d'un même pouvoir politique → rempli la définition d'État

## Leçon 1: la fin du monde romain

### L'intégration des populations barbares :

Les « barbares » menacent Rome depuis des siècles = **conflits multiples** sur plusieurs fronts.

I<sup>er</sup> au II<sup>e</sup> siècle → Rome contient les invasions.

III<sup>e</sup> siècle → **menaces plus fortes** : raids germaniques (Ouest) + attaques perses (Est).  
Ex: 260 → **empereur Valérien capturé**.

Fin IV<sup>e</sup> siècle → **changement majeur** : invasions + migrations massives, poussés par les Huns (380).

Les barbares demandent la protection de Rome. En échange, ils deviennent soldats de l'Empire.

= **alliés = barbares « de l'intérieur »**.

Cohabitation avec les Romains + conversion progressive au christianisme.

5

### L'héritage politique de Rome :

**Principes (principat)** = « premier citoyen ».

**Dominus (dominat)** = maître absolu.

L'autorité impériale repose sur 3 éléments :

#### 1- Le potestas (pouvoir légal)

Pouvoir des magistrats républicains repris par l'empereur.

Deux formes principales :

- **Imperium** : commandement militaire. Pouvoir illimité dans le temps et l'espace.
  - **Puissance tribunitienne** : hérité du tribun de la plèbe. La personne est inviolable.
- **Potestas** = droit de commander et de faire appliquer les décisions.

**2- L'auctoritas** : pas un pouvoir juridique mais une influence morale. Celui qui la possède oriente les décisions et est socialement supérieur.

#### 3- Dimension religieuse

- **Empereur** = grand pontife.
- **Rôle religieux** : présider les rites et entretenir les lieux sacrés.
- Après sa mort : culte impérial → **sacralisation du pouvoir**.

3

### La civilisation romaine :

Du 1<sup>er</sup> siècle avant JC au IV<sup>e</sup> siècle après JC → **expansion de Rome**.

Rome conquiert et intègre de nombreux territoires.

Diffusion de la **romanitas** (culture romaine).

#### 1- Urbanisation

- **La ville** = centre de la civilisation romaine.
  - Chaque cité possède une administration et des institutions similaires dans toutes l'Europe.
- **Modèle urbain uniforme**.

#### 2- La circulation

- Développement d'un vaste **réseau routier**.
  - Routes bien organisées et entretenues.
- **Facilite les échanges et le contrôle de l'Empire**.

Ces éléments renforcent le **sentiment d'appartenance** à une identité romaine commune.

**Édit de Caracalla (212)** : accorde la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'Empire.

→ **Extension massive de la citoyenneté**.

2

4

### La dislocation de l'État carolingien

L'empire carolingien reposait sur : un pouvoir fort, une idéologie d'unité, une administration organisée.

#### Les causes de l'échec :

La partage du royaume entre héritiers = tradition germanique.

817 : **Ordinatio imperii** → tentative de maintenir l'unité.

843 : Traité de Verdun → division en 3.

→ **Fin de l'unité** – naissance future de la France et de la Germanie.

**Le contrat vassalique** = lien personnel entre seigneur et vassal.

Problème : les vassaux deviennent autonomes, le roi perd le contrôle.

843 : dépendance du roi aux Grands.

877 : **Capitulaire de Quierzy-sur-Oise** → les charges deviennent héréditaires, l'aristocratie s'enrichit, le roi s'affaiblit.

#### Conséquences :

Les Grands contrôlent des territoires autonomes → ils se comportent comme des princes, le royaume se morcelle.

**Le roi dépend désormais des Grands.** Ex : Charles le Chauve doit accepter leurs conditions, Louis le Bègue promet de gouverner avec eux → la monarchie devient élective et contractuelle.

Montée des grands aristocrates comme Robert le Fort, ses descendants prennent le pouvoir.

987 : **Hugues Capet devient roi (élu).**

### Pouvoir théocratique

Origine du sacré : onction (huile sainte), modèle des rois d'Israël (David).

Le roi = **représentant de Dieu**. Renforce la dynastie et instaure une théocratie.

Donne un rôle majeur à l'Église.

### Héritage romain impérial

**Charlemagne (800)** : couronné empereur à Rome → renaissance de l'Empire (*renovatio imperii*).

Objectif : **restaurer l'unité de l'Occident**. Empire chrétien (fois), romain (modèle), franc (peuple dominant).

Retour de l'idée d'intérêt général = *res publica*. Le roi gouverne pour tous.

### Ministerium

Le pouvoir = une mission → pas un droit personnel.

Missions du roi :

- Guider les chrétiens.
- Rendre justice et protéger.
- Étendre la foi.

### Naissance du royaume Franc (Clovis)

Situation en Gaule (fin Ve siècle) : Europe occidentale = royaumes barbares indépendants.

Gaule divisée en 5 zones :

- Nord / Nord-Est → royaume romain de Syagrius.
- Est / Sud-Est → Alamans + Burgondes.
- Sud-Ouest → Wisigoths.

Montée des Francs saliens → tribu la plus puissante : **Mérovingiens** (Mérovéa).

Roi important : Childéric 1<sup>er</sup> (457-481).

Clovis (481-511) – succède à son père et unifie la Gaule.

486 : **victoire contre Syagrius** (Soissons).

496 : **victoire contre les Alamans + baptême.**

507 : **victoire contre les Wisigoths** (Vouillé).

→ Création du royaume des Francs.

Baptême de Clovis = **christianisation du pouvoir.**

Royaume = mélange : **héritage romain + traditions barbares.**

Fondation de la dynastie mérovingienne

Alliance durable : **roi + Église** (pouvoir politique + pouvoir religieux)

Après Clovis (511) – ses fils poursuivent l'unification

Royaume franc durable mais complexe : peuples différents et lois et traditions variées

Difficulté : stabiliser un grand territoire

Solution : **royauté personnelle** (le roi incarne le pouvoir)

Mélange d'influences : **tradition franque, héritage roman, christianisme**

## Leçon 2 : la décadence de la notion d'État sous les mérovingiens et les carolingiens (fin Ve–987)

### La dynastie carolingienne (851-987)

Pépin le Bref cherche à légitimer son pouvoir.

#### Tradition germanique :

Tonsure de Childéric → **perte du pouvoir.**

Élection par acclamation (pavoi) → **Pépin devient roi** « selon la tradition franque ».

#### Soutien de l'Église :

Accord du pape Zacharie

Sacres de Pépin (751 et 754) → le roi devient choisi par Dieu.

#### Conséquence :

Fondation de la dynastie carolingienne. Pouvoir renforcé : **politique (force réelle) et religieux (légitimité divine).**

#### Objectif des Carolingiens :

Unifier l'Occident, s'appuyer sur l'Église, étendre le royaume par des conquêtes.

### La conception franque du pouvoir (mérovingiens)

Les Francs ignorent la notion romaine de *res publica*. Pouvoir fondé sur : relations personnelles, la tradition guerrière, la propriété du royaume par le roi.

#### 1- Le lien personnel

Pas d'administration stable → pouvoir fragile = **dépend du roi.**

**Fidélité personnelle** (*leudesamium*) = serment de fidélité au roi. Les leudes doivent obéir au roi, ne pas lui nuire, le suivre à la guerre → lien homme à homme, pas institutionnel.

**Pouvoir charismatique** = autorité basée sur la personne du roi.

Sources : victoires militaires, dynastie mérovingienne, statut sacré (cheveux longs = pouvoir).

#### 2- La royauté patrimoniale

**Le royaume = propriété du roi.** Le roi considère le royaume comme un bien privé. Pas de *res publica*.

Royaume assimilé à un héritage familial = **alleu**

**Loi salique** : transmission entre fils, partage entre héritiers.

**Exemple de 511** : mort de Clovis → royaume divisé entre ses 4 fils = fragmentation du royaume franc.

Conséquences :

- Guerres entre héritiers.
- Instabilité chronique.
- Reconstitutions régulières du royaume.

#### 3- L'héritage romain

*Rex*, *Rex Francorum* (roi des Francs), *Princeps*, *Auguste*, adoption de symboles romains.

Termes utilisés : *utilitas*, *necessitas*, *patria* → **le roi agit pour l'intérêt général.**

Influence romaine : le roi est soumis à la loi, il doit la faire respecter.

#### 4- L'héritage chrétien

Dons aux monastères, soutien politique des évêques

**Clovis baptisé vers 496** (par Rémi de Reims) → choix stratégique : contrairement aux barbares ariens.

Soutien de l'Église et du pape → **début de l'alliance roi + Église.**

Ralliement des populations gallo-romaines.

#### 5- Le mundium (pouvoir de protection)

Origine : **modèle familial germanique** – le chef protège ↔ les membres obéissent.

Le roi protège ses sujets → paix, justice ordre.

Le roi rend justice contre paiement. Il reçoit une partie de l'amende (*Friede Geld*).

#### 6- Le bannum (pouvoir de commandement)

**Pouvoir d'ordonner, interdire, contraindre** → pouvoir très large.

Ex : lever l'armée, imposer des taxes, faire des lois.

Sanctions : amende, forbanissement (exclusion), peine de mort.

### Affaiblissement des Mérovingiens

Pouvoir personnel, patrimonial → instabilité politique.

VII<sup>e</sup> siècle : rois faibles (« rois fainéants »), pouvoir passe aux Grands.

### Montée des maires du palais

**Aristocrates puissants** (Pippinides).

732 : Charles Martel (victoire à Poitiers).

737 : gouverne sans roi.

741-743 : ses fils prennent le pouvoir.

751 : Pépin le Bref dépose le roi.

→ Fin des Mérovingiens, début des Carolingiens.

### Un roi féodal :

Aux XIe et XIIe siècles, le roi est intégré dans le système féodal. Il est un seigneur parmi les autres et ne contrôle pas réellement tout le royaume.

#### 1- L'assise territoriale du pouvoir dans le royaume

Le royaume est divisé en **principautés et seigneuries très autonomes**. Certains seigneurs sont plus puissants que le roi. Le roi ne peut pas imposer directement ses décisions. Il doit passer par les seigneurs pour faire appliquer ses ordres → **médiatisation féodale**.

#### 1- L'assise territoriale du pouvoir

Le roi exerce en théorie une autorité directe sur les terres et les hommes. Mais le domaine royal reste très réduit.

→ **La puissance territoriale du roi donc faible.**

#### 3- La réalité du pouvoir dans le royaume

Le pouvoir de ban du roi est **très limité**. Les seigneuries échappent largement à son autorité. Plus on s'éloigne du domaine royal, plus l'autorité du roi disparaît. **Le roi dépend encore fortement des seigneurs.**

#### 4- La réalité du pouvoir dans le domaine royal

Même dans son domaine, certaines seigneuries restent difficiles à contrôler.

Jusqu'au XIIe siècle, **les rois capétiens peinent à imposer leur autorité.**

#### 5- Le tournant sous Louis VI

Louis VI (1108-1137) réaffirme l'autorité royale dans le domaine. Il soumet les grands seigneurs locaux.

→ Au milieu du XIIe siècle, le domaine royal est **pacifié et contrôlé par le roi.**

→ Cette reconquête marque le début du renforcement du pouvoir royal dans tout le royaume.

### L'avènement du pluralisme politique :

Après l'effondrement carolingien, le pouvoir se fragmente. La société est dominée par :

- **Les seigneuries** (domination territoriale).
- **Les liens féodo-vassaliques entre seigneurs** (contrat personnel).

#### 1- Les seigneurs : nouveaux détenteurs du pouvoir

Le pouvoir n'appartient plus à l'État mais aux seigneurs locaux. Le centre du pouvoir devient le château.

Déf = **le seigneur exerce des pouvoirs publics** : commander, rendre la justice, lever l'armée, percevoir les impôts.

Ces pouvoirs sont personnels, héréditaires et exercés sans contrôle du roi.

→ **Morcellement politique du royaume.**

#### 2- La puissance du droit de ban

**Le ban** = pouvoir de commander, interdire et punir. Tous les habitants de la seigneurie sont sous l'autorité du seigneur (*in potestate*).

S'exerce sur :

- **Les hommes libres** : bourgeois (ville), vilains (campagne) → dépendent juridiquement du seigneur.
- **Les serfs** : non-libres attachés à la terre, très faibles juridiquement → pas de liberté complète, difficile à transmettre leurs biens (mainmorte).

#### 3- Les formes du pouvoir seigneurial

**Pouvoir militaire** : protéger la seigneurie, faire la guerre.

**Pour financier** : impôts, banalités (four, moulin...).

**Pouvoir judiciaire** : rendre la justice, punir, parfois prononcer la peine de mort.

### Les rapports entre seigneurs : le lien féodo-vassalique :

La société féodale repose sur des liens personnels entre seigneurs et vassaux.

Le contrat féodo-vassalique combine :

- **Un lien personnel** (fidélité).
- **Un lien réel** (concession de fief).

#### 1- L'élément personnel

Contrat entre : un seigneur et un vassal.

Formation du contrat → 2 cérémonies :

- **Hommage** : le vassal se reconnaît comme « l'homme » du seigneur.
- **Serment** : promesse de fidélité devant Dieu.

Obligations réciproques :

- **Le seigneur** : protège le vassal, lui rend justice, lui assure des moyens de vivre.
- **Le vassal** : fidélité, loyauté, ne pas nuire au seigneur.

→ Au XIe siècle, la **fidélité personnelle est essentielle.**

#### 2- L'élément réel : le fief

**Le fief** = terre donnée au vassal en échange de services.

Investiture = cérémonie qui officialise la remise du fief.

Obligations du vassal :

- **L'aide (*auxilium*)** : aide militaire, aide financière (rançon, croisade, mariage...).
- **Le conseil (*consilium*)** : conseiller le seigneur, participer à sa justice.

Sanctions : si le vassal manque à ses devoirs → **confiscation du fief**, si le seigneur manque à ses obligations → **désaveu**.

### Évolutions importantes :

1- **Le fief devient héréditaire** : Transmis au fils aîné. Le seigneur perd le contrôle du choix de ses vassaux.

2- **Le fief devient aliénable** : Le vassal peut vendre son fief avec l'accord du seigneur.

#### Conséquences :

- Les nobles accumulent les fiefs.
- Multiplication des contrats vassaliques.
- Hiérarchie féodale très complexe.

Problème : un même vassal peut dépendre de plusieurs seigneurs, d'où la règle « **La vassal de mon vassal n'est pas mon vassal** ».

#### Tentatives pour rétablir l'ordre :

- **Clause de réserve de fidélité** = priorité donnée au premier seigneur.
- **Hommage-lige** = fidélité prioritaire à un seul seigneur principal.

#### Un roi sacré :

**Le sacre** = cérémonie publique organisée en 5 étapes :

- **La promesse** : le roi s'engage à défendre l'Église, rendre la justice, maintenir la paix et protéger le peuple.
- **L'élection symbolique** : le roi est présenté à l'approbation des Grands, des évêques et du peuple.
- **L'onction** : l'archevêque oint le roi avec le saint chrême. Le roi devient alors élu de Dieu.
- **La remise des insignes** : l'anneau, le sceptre et l'épée.
- **Le couronnement et l'intronisation** : le roi reçoit la couronne puis est conduit sur son trône par le Grands du royaume.

→ À partir du XIe siècle, Reims devient la ville traditionnelle du sacre des rois de France.

## Leçon 3 : la mise en sommeil de l'État sous les premiers capétiens (987–XIIe siècle)

### Un roi investi d'un ministère :

Abbon de Fleury → *ministerium regis*.

Le roi exerce une fonction publique au service de l'intérêt général.

**Un roi gardien** : défendre le royaume contre les ennemis extérieurs, lever le ban et l'arrière-ban pour convoquer les troupes :

- **Paix de Dieu** (les nobles jurent de respecter la paix).
- **Trêve de Dieu** (interdiction des combats pendant certaines périodes religieuses).

Ex : en 1155, Louis VII impose une trêve de 10 ans dans tout le royaume.

#### **Un roi protecteur :**

- **Protection de l'Église** : protège le clergé, respect des décisions religieuses.
- **Protection des particuliers** : assurance (des personnes jurent de ne pas se faire la guerre sous la protection du roi) et sauvegarde (certaines personnes sont placées sous la protection spéciale du roi).

### Un roi élu :

**Accession d'Hugues Capet au trône en 987** : montre que le roi dépend encore de l'élection par les Grands.

Il cherche rapidement à rétablir le principe héréditaire afin d'assurer la stabilité de sa dynastie.

Au Xe et XIe siècles, plusieurs auteurs défendent encore le principe électif :

- **Adalbéron de Reims** : affirme que le trône ne s'acquiert point par droit héréditaire. Selon lui, l'élection permet d'éviter qu'un roi incapable gouverne.
- **Abbon de Fleury** : défend également le principe électif. Estime que l'élection permet de choisir le meilleur candidat au trône.

→ L'élection est donc considérée comme une **garantie politique**.

Des auteurs comme Gerbert d'Aurillac et Richer de Reims soutiennent l'hérédité tout en justifiant l'élection d'Hugues Capet.

- **Charles de Lorraine** = indigne car il a prêté fidélité à un prince étranger.
- **Hugues Capet** = meilleur choix politique.

→ Élection = **solution exceptionnelle**.

Hugues Capet utilise la technique du **sacre anticipé** = association au trône.

Cette pratique consiste à faire élire et sacrer l'héritier du vivant du roi.

Ex :

- 987 : Hugues Capet fait sacrer **son fils Robert**.
- Robert II fait ensuite sacrer ses fils Hugues puis Henri.

→ Cette pratique permet d'imposer progressivement l'hérédité.

→ L'élection par les Grands subsiste encore, mais elle devient surtout symbolique et sert à confirmer l'hérédité.

### Le sacre a une double portée :

- **Jusqu'au XIVe siècle** : le roi devient véritablement roi grâce au sacre.
- **À partir du XIe siècle** : le roi est déjà roi par hérédité, mais le sacre reste indispensable pour légitimer son pouvoir.

→ Le sacre renforce aussi le lien entre la monarchie et l'Église.

**Le roi sacré** = personnage exceptionnel

- Sa personne devient inviolable car il est choisi par Dieu.
- Il est considéré comme un « **évêque du dehors** », chargé de guider le peuple chrétien vers la paix et la justice.

Cependant, l'Église refuse d'assimiler totalement le roi à un véritable prêtre → **maintenir la supériorité du pouvoir spirituel.**

6

5

4

3

2

1

### L'indépendance du roi vis-à-vis du pape :

#### 1- Conflit Philippe le Bel / Boniface VIII

XIe – XIIIe : le pape domine les rois (réforme grégorienne).

**Théorie des deux pouvoirs** : spirituel (Église > temporel).

1296 : le roi taxe l'Église → conflit avec le pape.

**Bulle Clericis laicos** : interdiction sans accord du pape.

1302 : arrestation d'un évêque → nouveau conflit.

**Bulle Ausculta fili et Unam sanctam** : le pape affirme sa supériorité.

États généraux : soutien au roi.

1303 : mort de Boniface VIII → victoire du roi.

#### 2- Naissance du gallicanisme

Le roi tient son pouvoir de Dieu, pas du pape.

L'Église de France devient autonome mais sous le roi (temporel).

1309 : papauté à Avignon → influence française.

#### 3- Renforcement

**Schisme (1378-1417)** : papes rivaux → faiblesse du pape.

**Concile de Bâle (1431)** : concile > pape.

**Pragmatique Sanction de Bourges (1438)** : autonomie de l'Église de France + contrôle royal.

6

### L'indépendance du roi vis-à-vis de l'empereur :

#### 1- Les prétentions universalistes de l'empereur

Après la disparition progressive de l'empire carolingien, **Otton I<sup>er</sup>** restaure l'Empire en 962. Les empereurs germaniques se présentent comme : héritiers de Charlemagne, héritiers des empereurs romains.

**XIIe siècle** : redécouverte du droit romain → les juristes impériaux renforcent le pouvoir de l'empereur. À la **Diète de Roncaglia** (1158), Frédéric Barberousse affirme : **être Dominus Mundi** = maître du monde + **Lex animata** = la loi vivante.

→ L'empereur posséderait l'auctoritas = autorité suprême. Les autres rois n'auraient qu'une **potestas** = pouvoir délégué par l'empereur. Donc, selon cette théorie, l'empereur serait supérieur au roi de France.

#### 2- La défense de l'indépendance capétienne

Sous Philippe II : les légistes du roi défendent l'indépendance du royaume + l'égalité entre roi et empereur.

Soutien du pape : Décrétale **Per Venerabilem** (1202) d'Innocent III : **« Le roi de France ne reconnaît aucun supérieur temporel. »**

#### Grandes formules :

- **Jean de Blanot (1255)** : « Le roi est empereur en son royaume. »

- **Établissement de Saint Louis (1272)** : « Le roi ne doit tenir de nul. »

Idée principale : le roi de France tien son pouvoir de Dieu et non de l'empereur.

5

### Le roi, suzerain suprême du royaume :

Au XIIe siècle, la royauté adapte son pouvoir à la société féodale. Le roi garde sa légitimité divine grâce au sacre, mais ajoute une légitimité féodale. Il cherche à devenir le seigneur suprême du royaume → **suzeraineté royale**.

#### 1- La théorie de la mouvance

Idée déjà présente chez Abbon de Fleury sous Hugues Capet. Développée surtout au XIIe siècle par **Suger**.

**Objectif** : renforcer l'autorité du roi face aux grands seigneurs. Faire du roi le **sommet de la hiérarchie féodale**.

**Principe** : un homme peut avoir plusieurs seigneurs, mais une terre ne peut dépendre que d'une seule terre supérieure. Donc : **une seigneurie dépend d'une principauté, une principauté dépend du royaume**.

**Conséquence** : toutes les terres du royaume sont considérées comme venant du roi. les princes et seigneurs deviennent donc des vassaux du roi. **Le roi est le « seigneur des seigneur » = suzerain suprême**.

#### 2- La portée de la théorie

**« Le roi ne doit hommage à personne. »** → puisqu'il est au sommet de la pyramide féodale, tous les autres lui doivent fidélité et hommage.

**Obligations des grands seigneurs** : hommage et serment de fidélité, aide militaire et financière, conseil au roi.

2

### Les conséquences de la suzeraineté royale :

**1- Conséquences politiques** : multiplication des hommages rendus au roi. Les grands vassaux deviennent les **feudataires du roi**. Le roi impose progressivement son autorité aux princes territoriaux. Cette évolution s'affirme surtout sous : **Louis VII, Philippe II Auguste**.

**2- Conséquences juridiques** : tout hommage au roi devient prioritaire. Personne ne peut agir contre le roi ou sa dignité. Tous les vassaux du royaume **relèvent indirectement du roi**. Le roi devient le **suzerain fieffé** du royaume.

**3- Une fiction juridique** : cette théorie ne correspond pas totalement à la réalité historique. **Toutes les terres n'ont pas réellement appartenu au roi**.

**4- Mais une théorie essentielle** : elle permet de renforcer le pouvoir royal. À la fin du règne de Philippe II (1223), le suzeraineté royale triomphe.

- **Regnum** : le royaume comme territoire, mais aussi comme puissance publique abstraite.

- **Corona** : la couronne matérielle, mais surtout la continuité de la fonction royale et des pouvoirs du roi.

3

### La reconquête politique :

À partir du règne de Philippe II Auguste, **le pouvoir royal se renforce**. L'État se reconstruit autour du roi. Les juristes transforment progressivement la suzeraineté en souveraineté. Le roi ne domine plus seulement les seigneurs : **il domine tous les habitants du royaume**.

#### Le développement de la doctrine de la souveraineté

**Suger avait déjà affirmé** : le roi est au sommet de la hiérarchie féodale + il ne doit hommage à personne.

**Objectif des juristes du XIIe siècle** : transformer la supériorité féodale du roi en véritable pouvoir politique général. **Faire du roi le maître de tout le royaume**.

**1- L'apport de Jean de Blanot** : **« Le roi est empereur en son royaume. »**

Le roi possède une puissance publique complète. Il détient l'imperium → rendre la justice, gouverner, exercer une juridiction sur tous les hommes du royaume.

**Conséquences** : **désobéir au roi** = crime de lèse-majesté, un vassal doit obéir au roi avant son seigneur, le roi agit pour le bien public.

#### 2- L'apport de Philippe de Beaumanoir

**Sa théorie** : les seigneurs sont souverains dans leur seigneurie. Mais le roi est : « souverain par-dessus tous », garant du bien commun.

**Conséquence** : **tous les seigneurs doivent se soumettre au roi**.

#### Le contenu de la souveraineté

##### 1- Le roi protecteur

**Protection des individus** : la justice royale s'applique à tous. Le roi protège directement les sujets.

**Protection collective** : le roi protège les villes, communautés et églises.

**Protection du royaume** : **intérieure** (quarantaine-le roi, interdiction de guerres privées) et **extérieure** (levée du ban et de l'arrière-ban, création d'impôts pour financer les guerres).

##### 2- Le roi justicier

**Nouveaux principes** : toute justice émane du roi. les justices seigneuriales sont contrôlées par le roi.

**Importance** : la justice devient un instrument majeur du pouvoir royal.

##### 3- Le roi législateur

Maintenant, le roi est le seul qui peut faire la loi, les lois s'appliquent à tous au nom de l'intérêt général.

**Conséquence** : le roi devient un véritable créateur de droit.

**Limite** : en pratique, **les lois royales restent encore peu nombreuses et limitées** à la fin du XIIIe siècle.

4

## Leçon 4 : le reconstruction politique de l'État : l'essor de la souveraineté royale (fin XIIe–fin XVe siècle)

### La reconquête territoriale :

#### 1- Le roi de guerre

**Louis VI (1108-1137)** : combat les seigneurs rebelles, renforce son autorité dans le domaine royal, se présente comme protecteur des Églises et justicier, étend ensuite son action hors du domaine royal.

**Louis VII (1137-1180)** : continue les guerres contre les seigneurs, participe à la 2<sup>e</sup> croisade, **réussit à mobiliser les grands seigneurs autour du roi**.

#### 2- Le roi de paix

**Philippe II Auguste** : utilise surtout la diplomatie. À sa mort, le domaine royal a quadruplé, les territoires soumis au roi ont fortement augmenté.

**Louis VIII et Louis IX** : signent de grands traités de paix, renforcement l'autorité royale dans le sud du royaume. Ex : **Traité de Paris de 1229** : rattachement du comté de Toulouse à la couronne.

#### 3- Le droit féodal

**La commise** : sanction contre un vassal ayant manqué à ses obligations. Le roi confisque définitivement le fief. Ex : Jean sans Terre (1202) refuse de comparaître devant la cour du roi de France.

**La réversion de fief** : si un seigneur meurt sans héritier, le fief revient au roi.

**La confiscation** : le roi récupère les terres s'un seigneur condamné pour crime grave.

#### 4- Le droit privé

Les mariages royaux : les épouses apportent des territoires en dot. Ex : **Isabelle de Hainaut (1180)**.

**Les héritages** : le roi récupère certains territoires par succession. Ex : **comté de Toulouse (1271)**

**Les achats** : le roi achète des territoires à des seigneurs en difficulté financière. Ex : achat de Dauphiné (1349).

1

4

### Règle de l'inaliénabilité du domaine :

**Domaine royal** = base territoriale de la puissance du roi. progressivement, distinction entre les biens privés du roi et le domaine de la Couronne (public).

#### 1- Énonciation de la règle

XIIIe siècle : nombreuses aliénations du domaine → **dons aux fils puînés** (apanages), récompenses aux fidèles, organisation militaire du royaume.

Problèmes : affaiblissement du domaine royal, baisse des revenus de l'état, nécessité de nouveaux impôts, critiques.

Philippe V et Charles IV : annulent certaines donations abusives, reconnaissent que le domaine ne doit pas être librement aliéné.

1329 (Vincennes) : **idée d'un domaine « inaliénable » apparaît.**

**Jean II et Charles V** : crise (guerres + finance). États généraux dénoncent les aliénations, ordonnance contre les dons du domaine. Charles V impose l'idée dans le serment royal.

**Charles VI et Charles VII** : **ordonnances réitérant l'interdiction.**

1425 : affirmation officielle comme loi fondamentale → le roi devient administrateur du domaine.

#### 2- Exceptions à la règle

##### Les apanages :

- Principe : dotation en terres aux fils puînés du roi, prélevée sur le domaine royal.
- Risques : **création de puissants princes territoriaux** (ex : Bourgogne), menace pour l'unité du royaume.
- Encadrements juridiques : **clause de réversion**, le roi conserve la souveraineté.

##### L'engagement pour nécessité de guerre :

- Principe : le roi met en gage des terres contre de l'argent. Objectif : **financer les guerres.**
- Conditions : **paiement comptant, acte officiel**, caractère temporaire + droit de rachat.
- Limite : **risque de dépendance financière envers les engagistes.**

### Principe de continuité de la fonction royale :

Objectif : assurer la permanence de l'État.

#### 1- La majorité royale

Problème : quand devient-on réellement roi ?

Tradition : le sacre fait le roi.

- Rupture entre mort du roi et sacre.
  - Régence si le roi est mineur → affaiblissement du pouvoir.
- 1374, Charles V : **majorité fixée à 13 ans** → roi « majeur » à 14 ans sans attendre le sacre.

Conséquences : début de la continuité monarchique, le sacre perd son rôle de création du roi → il devient seulement confirmatif.

#### 2- L'instantanéité de la succession

**Ordonnances (1403 et 1407, Charles VI)** → succession immédiate.

Le nouveau roi devient roi dès la mort de son prédécesseur. Aucune interruption du pouvoir.

**Conséquences majeures** : **le roi est roi avant le sacre et même avant sa majorité.**

Le sacre n'est plus indispensable pour être roi. La régence subsiste mais change de nature, le régent agit au nom du roi.

**Conséquences juridiques** : **sacre = symbole, plus source du pouvoir.** Succession automatique et continue. Renforcement de la théorie des deux corps du roi.

### Les lois fondamentales du royaume :

Les juristes médiévaux créent des règles supérieures.

#### Distinction :

- **Lois du roi** : modifiables.
- **Lois du royaume** : supérieures, immuables.

Corps physique du roi = **roi mortel.**

Corps mystique = **fonction royale permanente.**

→ Le roi est seulement le gardien de la fonction royale.

#### 1- Caractéristiques des lois fondamentales

**Nécessité** : révélées par les circonstances.

**Sacrées** : intangibles, non modifiables.

**Coutumières** : non écrites, issues de la tradition.

#### 2- Contenu principal

**Deux domaines essentiels** → dévolution de la couronne (succession), continuité de l'État.

## Leçon 5 : la reconstruction juridique de l'État : l'apparition des lois fondamentales du royaume (XIIe–XVe siècle)

### Principe de l'indisponibilité de la Couronne :

Début XVe : **guerre de Cent Ans.**

Roi Charles VI → crise de folie + faiblesse du pouvoir.

Projet politique : **Traité de Troyes (1420)** → Charles VI veut déshériter son fils Charles au profit du roi anglais Henri V.

#### 1- Énoncé du principe

Traité de Troyes : **le roi de France « adopte » le roi d'Angleterre.** Henri V devient héritier de la Couronne. Exclusion du dauphin Charles.

Problème : **le roi peut-il disposer librement de la Couronne ?**

**Jean de Terrevermeille** : avocat du roi. Ouvrage : **Traité des droits du successeur légitime.**

- **Les règles de succession sont coutumières et supérieures** : elles s'imposent à tous, même au roi.
- **La couronne n'est pas un héritage privé** : ce n'est pas un bien que le roi peut transmettre.
- **Le roi est seulement gardien de la couronne** : le fils aîné est un « héritier nécessaire », la succession est automatique et obligatoires.

→ **La couronne est indisponible.**

#### 2- Effets du principe

**Succession automatique** : le fils aîné devient roi de plein droit.

**Nullité du Traité de Troyes** : le roi ne peut pas écarter son héritier légitime, traité = juridiquement nul.

**Interdiction d'abdiquer** : le roi ne peut pas renoncer à la couronne, elle est attachée à sa fonction.

**Indépendance du successeur** : le nouveau roi n'est pas lié par les actes personnels de son prédécesseur.

### Règle de primogéniture et loi de masculinité :

#### Objectif des Capétiens :

- Installer l'hérédité (éviter l'élection).
- **Garantir l'unité du royaume.**

- Fils aîné = roi, autres fils = apanages.

#### 1- Primogéniture + hérédité

##### Hérédité :

- Hugues Capet associe son fils au trône (sacre anticipé) = **rex designatus.**
- Succession devient automatique → l'élection devient une formalité.

1179 : Philippe II Auguste sacré du vivant de son père → la couronne est désormais considérée comme **héréditaire.**

##### Principe de primogéniture :

- Le fils aîné hérite automatiquement du trône.
- Objectif : **éviter tout partage du royaume.**
- Les autres fils reçoivent des apanages.

Idee centrale : **« un royaume = un roi ».**

#### 2- Loi de masculinité

- Contexte : jusqu'au début du XIVe siècle, **la succession féminine jamais posée** (« miracle capétien »).
- 1316 : première crise de successions → **naissance de la règle.**

##### 1316 (Louis XI) :

- Roi mort, fille (Jeanne) + fils posthume possible.
- Philippe (régent) écarte Jeanne → devient Philippe V.

- **Exclusion des femmes amorcée.**

##### 1322 :

- Philippe V meurt sans fils → **ses filles exclues.**

- Charles IV devient roi.

##### 1328 :

- Charles IV meurt sans héritier mâle.
- Deux candidats : **Philippe de Valois** (ligne masculine), **Édouard III** (neveu par sa mère).
- Décision : Philippe VI choisi → **exclusion définitive des femmes ET de leurs descendants.**

Seuls les hommes peuvent régner. Les femmes sont exclues du trône. Elles ne peuvent pas transmettre un droit à la couronne.

#### 3- Justifications

**Arguments contre les femmes** : faiblesse supposée, risque de domination du mari étranger, sacralité de la fonction royale. Exemples étrangers existent mais ignorés.

**Arguments contre les descendants par les femmes** : « *nemo dat quod non habet* » = une femme exclue ne peut transmettre un droit. Droit féodal :

tendance à exclure les femmes en concurrence avec les hommes.

#### 4- Fixation juridique (1358)

Juriste Richard Lescot → utilisation de la loi salique. Transformation d'une règle privée en règle publique. Ajout de « *in regno* » = **exclusion des femmes dans le royaume.**